



# « LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE »

## RECOMMANDATIONS

HO-CHI-MINH-VILLE  
5 - 9 DECEMBRE 2011

# Decision 71

## Article 5. Criteria for Project selection

Public-private partnership project selected for pilot implementation shall meet one of the following criteria:

1. A Project being of great significance, large scale, and urgent demand to the need of economic development as stipulated under Decision No. 412/QD-TTg dated 11 April 2007 of the Prime Minister.
2. A Project which is capable of repaying investment capital to the investor with the revenue reasonably collected from consumers.
3. **A Project which is capable of exploiting advantages in regard of technological and management and operation experiences, and effectively mobilizing financial capacity of the private sector.**
4. Other criteria as decided by the Prime Minister.

Il existe deux types de partenariats.

- ◆ **Le PPP pour réformer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la performance**
- ◆ **Le PPP pour financer des infrastructures**

Un phasage à respecter entre les deux.

## Principes-clés transversaux pour la mise en place d'un PPP dans les secteurs EAU et TRANSPORTS

1 portage institutionnel et politique

2 Insérer un cadre incitatif et pour cela disposer d'une bonne qualité de données de base

3 créer les conditions d'attractivité pour le secteur privé incluant :

- performance du secteur
- viabilité financière

4 choisir le PPP adapté au secteur et au contexte local :

Les PPP sont spécifiques pour chaque de service dans chaque sous-secteur choisir le PPP adapté au contexte local

Différences entre infrastructures de réseau et les autres.

5 ingénierie du risque et des finances

## Principes-clés pour la mise en place d'un PPP dans le secteur TRANSPORTS

### **1 portage institutionnel et politique :**

- gouvernance du secteur : autorité organisatrice des transports (AOT)
- « Champion » politique

**2 Insérer un cadre incitatif et pour cela disposer d'une bonne qualité de données de base :** créer un dispositif permettant de constituer base de données sur les transports (ex: enquêtes, recueil de données annuel qui peut être mené par l'Etat)

### **3 créer les conditions d'attractivité pour le secteur privé incluant :**

- performance du secteur : contrats permettant d'améliorer le service existant (bus...)
- viabilité financière : dimensionner le financement public nécessaire

**4 choisir le PPP adapté au contexte local :** distinguer les villes moyennes des grandes villes (infrastructures de transport lourd)

**5 ingénierie du risque et des finances :** travail sur mode de rémunération et partage des risques (benchmarking)

## Principes-clés pour la mise en place d'un PPP dans le secteur EAU

### **1 portage institutionnel et politique :**

- réforme de la société d'eau avec accompagnement du changement, avec en parallèle, si besoin, la création d'un cadre institutionnel et de régulation approprié
- « Champion » politique à la tête de cette démarche

**2 Insérer un cadre incitatif** et pour cela disposer d'une bonne qualité de données de base : explorer une mise en œuvre par étape allant d'un contrat de moyens vers contrat de résultats.

### **3 créer les conditions d'attractivité pour le secteur privé incluant :**

- performance de la société d'eau avec priorité à
  - a/ la réduction et gestion des pertes physiques et commerciales
  - b/ la gestion commerciale et le recouvrement des paiements
- viabilité financière : tarif adéquat permettant en premier lieu de recouvrir les coûts d'exploitation

## Principes-clés pour la mise en place d'un PPP dans le secteur EAU

### **4 choisir le PPP adapté au contexte urbain et socio-économique local**

- en se basant sur une étude de faisabilité impliquant l'ensemble des acteurs et parties prenantes.
- avec une bonne définition des responsabilités, rôles et redevabilités

**5 ingénierie du risque et des finances** : utiliser les instruments adéquats pour atténuer les risques et, éventuellement, couvrir le déficit opérationnel initial.

Objectif: arriver à un financement hybride public-privé tenant compte des investissements lourds à longue durée de vie (ex: conduites de transmission)

*NB: étapes 4 et 5 se mènent de manière itérative.*